



Le genre au sein de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

Version provisoire - Novembre 2024

Cette note a été préparée par le CARI dans le cadre du GTD et du Projet PASS-LCD¹.
En vue de la COP16, le CARI propose une note de décryptage qui se base sur la lecture et l'analyse des documents officiels de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULCD), disponible sur le site : <https://www.unccd.int/convention/official-documents>

Introduction

L'intégration du genre dans les efforts de lutte contre la désertification est devenue un sujet montant au sein de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Le secrétariat et le mécanisme mondial travaillent activement pour que les femmes puissent jouer un rôle de premier plan dans la gestion durable des terres, tout en assurant l'égalité d'accès aux ressources et aux opportunités pour tous. Ces actions visent non seulement à améliorer la situation des femmes dans les communautés touchées par la désertification, mais aussi à renforcer l'efficacité des efforts de restauration des terres.

La prise en compte du genre dans la CNULCD

La question de l'égalité des sexes n'est pas traitée de manière spécifique dans le cadre stratégique (2018-2030) de la Convention². Néanmoins, elle devient un sujet transversal dès la COP13 avec une décision reconnaissant l'importance des femmes dans la mise en œuvre de la Convention³. De plus, il est précisé que lors de la mise en œuvre de son cadre stratégique, l'ensemble des parties prenantes et des partenaires de la CNULCD doivent tenir compte de l'égalité des sexes, assurer une participation effective des hommes et des femmes dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre à toutes les échelles, et de renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones affectées⁴.

Toujours lors de la COP13 en 2017, le Plan d'action pour l'égalité des sexes est adopté par les États Parties⁵.

Ce plan d'action a pour objectif d'appuyer l'importance de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du cadre stratégique de la Convention. Il fournit notamment des orientations aux États Parties et aux autres acteurs pour intégrer la dimension de genre dans les politiques et les

¹ PASS-LCD : Programme d'actions structurées des acteurs de la lutte contre la désertification (2023-2026) mis en œuvre par le CARI, ENDA Pronat et le ReSaD. Cofinancé par l'AFD.

² Cadre stratégique de la CNULCD (2018-2030) : https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2018-08/cop21add1_SF_FR.pdf

³ *Décision 7 COP13 - ICCD/COP(13)/21/Add.1, p. 17* : https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/7COP13_0.pdf

⁴ *Décision 7 COP13 - ICCD/COP(13)/21/Add.1, p. 18* : https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/7COP13_0.pdf

⁵ *Décision 30 COP13 - ICCD/COP(13)/21/Add.1* : Egalité des sexes et autonomisation des femmes pour une mise en œuvre renforcée et efficace de la Convention.

mesures (par exemple, les principes clés, les objectifs, les priorités d'action et les mécanismes de mise en œuvre)⁶. Pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, une feuille de route réalisée par le secrétariat de la Convention, reprenant les activités et les mesures concrètes à mettre en place sur les questions de genre à différentes échelles (globale, régionale, nationale), est adoptée lors de la COP15 en 2022⁷.

NB : C'est dans l'objectif stratégique 2 du cadre stratégique (2018-2030) de la CNULCD que la prise en compte du genre est le plus explicite, notamment dans l'effet escompté 2.3 « *les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, sont responsabilisées et participent aux processus de prise de décision dans la lutte contre la [Désertification, la Dégradation des Terres et la Sécheresse]* ».

1. Les actions de la CNULCD pour la prise en compte du genre

Pour soutenir les États Parties dans la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat et le Mécanisme mondial mènent diverses activités pour le renforcement des capacités, le plaidoyer, la sensibilisation, la facilitation de la participation des femmes aux réunions intergouvernementales de la Convention, l'élaboration d'outils, et l'intégration de l'égalité des sexes dans les projets et les publications. Des partenariats avec d'autres organisations internationales, mais aussi avec les secrétariats des 2 autres Conventions de Rio sont mis en place afin d'accompagner les États Parties dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes. La Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) a notamment partagée des données et ses approches sur les questions de parité femmes-hommes auprès de la CNULCD.

a. Les activités du Secrétariat pour l'intégration du genre

Garantir une parité hommes-femmes au sein de la CNULCD

La Convention a mis en place des activités pour favoriser une parité femmes-hommes au sein même de ses organes subsidiaires et institutions. Le Secrétariat de la Convention a notamment mené une étude afin de faire une analyse sur la situation relative à la parité femmes-hommes au sein de la CNULCD. Les résultats de cette analyse sont disponible dans le document de référence *ICCD/COP(16)/17, paragraphe 7 p.4* : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-09/2414867F.pdf>

Faciliter la participation des femmes aux rencontres internationales

Pour faciliter la participation des femmes aux rencontres internationales relatives à la CNULCD, le secrétariat, en partenariat avec la CCNUCC, a mené en avril 2024 un atelier de consultations en ligne auprès des différentes parties prenantes de la Convention, pour définir des modalités de soutien financier possible pour garantir une participation effective des femmes. Le Women Delegates Fund mis en place dans le cadre de la CCNUCC représente un exemple de mécanisme financier qui pourrait inspirer une décision éventuelle de la COP.

⁶ Plan d'action pour l'égalité des sexes de la CNULCD : <https://www.unccd.int/resources/publications/gender-action-plan>

⁷ Décision 24/COP15 : https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-10/24_cop15.pdf

Les Caucus sur le Genre

Des temps dédiés spécifiquement à la question du genre sont mis en place à travers l'organisation de Caucus⁸ durant les rencontres organisées par la CNULCD. Une décision de la COP15⁹ stipule que le secrétariat doit s'assurer de l'organisation annuelle de Caucus sur le genre. Lors de la 21^{ème} session du Comité d'examen et de mise en œuvre de la Convention Désertification (CRIC21) en novembre 2023, deux Caucus sur le genre ont eu lieu, durant lesquels le secrétariat de la Convention, Landesa, la FAO et le réseau WeCAN ont présenté des exposés sur la mise en œuvre de la feuille de route du Plan d'action pour l'égalité des sexes, des recommandations concernant la terminologie employée dans les politiques sur le genre pour examen par le CRIC et L'autonomisation des femmes dans les zones arides résistantes à la sécheresse¹⁰.

➔ Lors de la COP16 il est prévu au moins deux Caucus sur le genre¹¹.

b. L'Appui du Mécanisme mondial sur les aspects techniques et la mobilisation de financement

Le Mécanisme mondial est un organe qui vise à faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de la CNULCD. Il fournit des services consultatifs et collabore avec les pays en développement, le secteur privé et des donateurs pour mobiliser des ressources.

Le Mécanisme Mondial fournit également des orientations et des conseils aux Pays Parties qui le souhaitent, pour élaborer et exécuter les plans d'actions nationaux en lien avec les terres et leur gestion durable.

Pour faire progresser les enjeux relatifs à la prise en compte du genre dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et au regard du constat sur la faible mobilisation de ressources allouées à l'analyse des inégalités hommes-femmes et au Plan d'action pour l'égalité des sexes, le Mécanisme mondial a mis en place des activités autour du renforcement de capacités au montage et à l'exécution de projet, programmes nationaux intégrant les questions de genre.

Un focus est notamment porté sur l'intégration du genre dans les plans nationaux relatifs à l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres et à la lutte contre les sécheresses.

➔ Pour en savoir plus consulter les paragraphes 23 à 26 du document ICCD/COP(16)/17 :

<https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-09/2414867F.pdf>

⁸ Le premier caucus sur le genre a été réalisé en 2019 lors de la COP14.

⁹ Décision 24/COP15, paragraphe 8 : https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-10/24_cop15.pdf

¹⁰ Retrouvez le rapport de synthèse des séances du Caucus sur le genre tenues au CRIC21 ici : https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-01/Gender%20caucus%20report_cric%2021%20designed.pdf

¹¹ ICCD/COP(16)/17 paragraphe 29 p.9: <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-09/2414867F.pdf>

2. Soutenir la mise en œuvre du Plan pour l'égalité des sexes

Dans le but d'appuyer l'exécution du **Plan d'action pour l'égalité des sexes**¹², représentant l'instrument principal pour favoriser et assurer une intégration effective des questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat a conduit plusieurs activités significatives:

- Une campagne de sensibilisation intitulée "Les femmes : leurs terres, leurs droits" a été lancée en 2023 par le secrétariat pour mettre en avant la question des droits fonciers des femmes. À cette occasion, une note d'orientation politique a été réalisée sur la pertinence des approches tenant compte des questions de genre pour répondre aux enjeux autour des droits fonciers¹³.
- En juillet 2023, le Secrétariat de la CNUCLD en collaboration avec la société Töpfer, Müller, Gaßner (TMG) et de la Fondation Robert Bosch, a réalisé un atelier sur les droits fonciers des femmes et les synergies possibles entre les Conventions de Rio. Cet atelier a notamment permis de réunir les secrétariats des 3 Conventions et leurs partenaires respectifs pour élaborer collectivement les stratégies et les activités de renforcement de capacités à mettre en œuvre pour faire progresser la prise en compte de la question du genre dans le domaine de la gouvernance foncière.
- En début d'année 2024, le secrétariat a lancé une étude sur les initiatives dirigées par des femmes dans le domaine de la résilience face à la sécheresse pour notamment montrer le rôle prépondérant des femmes dans la gestion des sécheresses. Les résultats de cette étude seront présentés lors de la COP16.
- Dans le but de produire des données relatives au genre et à l'autonomisation des femmes, le secrétariat coopère avec le WOCAT¹⁴. La production de données scientifiques et de connaissances relative à la participation des femmes dans l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, est un enjeu important de la CNUCLD. Les résultats sur les avancées en termes de productions scientifiques et de formation sur les questions de genre seront présentés lors d'un Caucus genre qui se tiendra à la COP16.
- En collaboration avec plusieurs organisations internationales et des organisations de la société civile, le secrétariat de la CNUCLD a mené des activités de renforcement de capacités auprès des différentes parties prenantes de la Convention (Centres de liaison nationaux, les États Parties, le personnel de la Convention, les OSC, etc.) sur des thèmes tels que l'analyse des questions de genre ; la prévention du harcèlement sexuel ; les questions de genre et l'action climatique ; l'appui aux associations d'agricultrices et de défenseuses de l'environnement.

3. Suivi des progrès de l'intégration du genre dans la mise en œuvre de la Convention et évaluation

Dans le système national d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS4) qui permet un suivi des progrès réalisés dans l'exécution du cadre stratégique (2018-2030) de la Convention, les États Parties ont été invités à intégrer des données relatives au genre et à l'autonomisation des femmes dans leurs rapports nationaux faisant état de l'avancé de l'objectif stratégique 2 « *Améliorer les conditions de vie des populations touchées* ». En effet, le secrétariat

¹² https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2018-01/GAP%20FRE%20%20low%20res_0.pdf

¹³ https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-06/20230605-Gender-PolicyBrief_online-HQ.pdf

¹⁴ Le WOCAT est un réseau mondial sur la gestion durable des terres qui promeut de la documentation, le partage et l'utilisation des connaissances pour soutenir l'adaptation, l'innovation et la prise de décision en matière de GDT.

a mis en place un indicateur qui permet de mesurer l'évolution de l'exposition de la population à la dégradation des terres, en ventilant les données par sexes, et intégré une série de questions permettant aux États Parties de rapporter tous les éléments qui peuvent faire avancer les questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Pour faire état de l'avancée du Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la Convention, le Secrétariat doit analyser et synthétiser les informations relatives au genre qui sont présentes dans les rapports nationaux réalisés par les États Parties dans le cadre du PRAIS4.

- ➔ Sur les 117 rapports nationaux reçus, le PRAIS4 fait état de 107 rapports nationaux contenant des données et informations relatives au genre.

Les Parties ont également tenu compte de la dimension de genre dans leurs stratégies et programmes nationaux de lutte contre la désertification, y compris dans les Plans d'action nationaux (PAN) et dans l'élaboration de politiques environnementales et agricoles.

Concernant les avancées et les résultats obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention, plusieurs rapports d'évaluation sont disponibles :

- ➔ Consulter les paragraphes 16 à 22 du rapport du Bureau d'étude d'évaluation ici : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-10/2416733F.pdf>
- ➔ Consulter les paragraphes 34 à 39 du rapport du groupe de travail intergouvernemental sur le suivi de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ici : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-09/2413193F.pdf>

Les négociations sur le genre à la COP16¹⁵

Les négociations sur le genre entre les États Parties de la Convention, porteront principalement sur les suites à donner pour garantir les droits fonciers des femmes, leur accès à la terre et aux autres ressources naturelles pour atteindre les principaux objectifs de développement durable (ODD)¹⁶, et pour mettre en œuvre le plan d'actions stratégique (2018-2030) de la Convention.

En outre, des discussions auront lieu pour encourager le Secrétariat et le Mécanisme Mondial à poursuivre leurs activités pour favoriser l'intégration du genre dans la mise en œuvre de la Convention.

¹⁵ Projet de décision pour examen à la seizième Conférence des Parties : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-10/2417283F.pdf>

¹⁶ Principalement en matière de pauvreté (ODD1 : « Pas de pauvreté »), d'autonomisation des femmes (ODD 5 : « Égalité des sexes ») et de sécurité alimentaire (ODD 2 : « Faim « zéro » »)

Pour aller plus loin :

Publications de référence sur la thématique genre dans le cadre de la CNULCD :

- ✓ Etude sur « Les impacts différenciés de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse sur les femmes et les hommes » : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-05/FR%20%20SDM%20Etude%20sur%20les%20impacts%20differecies.pdf>
- ✓ « Des solutions menées par des femmes pour la résilience à la sécheresse » : https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-10/20241005_women-led-DRAFT_V6.pdf



CARI - Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - France

Tel.: +33 (0)4 67 55 61 18

contact@cariassociation.org | www.cariassociation.org

Le CARI coordonne les réseaux de la société civile :

